

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 25570 Numéro SIREN : 529 062 671 Nom ou dénomination : DUO Services
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2018 sous le numéro de dépôt 95543



20180955432017

DATE DEPOT : 25/09/2018

N° DE DEPOT : 95543

N° GESTION : 2010B25570

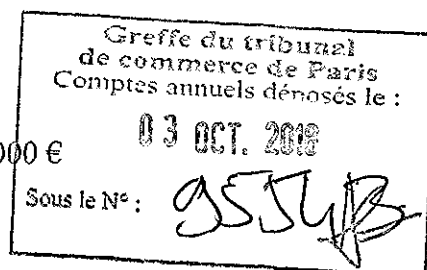
N° SIREN : 529062671

DENOMINATION : DUO Services

ADRESSE : 36 rue Brunel 75017 Paris

MILLESIME : 2017

DUO Services
Société par actions simplifiée au capital de 23.210.000 €
36, Rue Brunel – 75017 PARIS
RCS PARIS 529 062 671



**AFFECTATION du RESULTAT
de l'exercice clos le 31 Décembre 2017**

Je soussigné, Frédéric Koch, agissant en qualité de Président de la Société DUO Services, Société par actions simplifiée au capital de 23.210.000 €, ayant son siège social à PARIS (75017) 36, Rue Brunel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 529 062 671,

Atteste par la présente que l'Assemblée générale de DUO Services, aux termes d'une délibération ordinaire en date du 25 Juin 2018, a pris la décision d'affectation du résultat suivante, relative aux Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017:

TROISIEME RESOLUTION:

« L'Assemblée générale, constatant que le Bénéfice distribuable s'établit comme suit :

- Report à nouveau créateur de l'exercice antérieur:	701.659,67 €
- Bénéfice de l'exercice :	<u>729.931,08 €</u>

Bénéfice distribuable de :
1.431.590,75 €

décide d'affecter le Bénéfice distribuable comme suit :

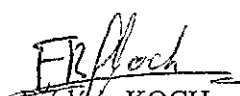
- Distribution d'un dividende de	417.780,00 €
Soit un dividende de 18,00 € par action	
- Dotation au poste « Autres réserves » créateur de 2.000.000,00 €, pour	700.000,00 €
ce qui le porterait à la somme de 2.700.000,00 €	
- Le solde au Report à nouveau pour	313.810,75 €
lequel deviendra créateur de ladite somme.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveront à 26.480.200,41 €.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que les dividendes versés se sont élevés respectivement 417.780,00 € au titre de l'exercice 2014 et qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2015 et 2016.

L'Assemblée générale donne acte de cette déclaration au Président. »

Fait à Paris,
Le 14 Septembre 2018
Pour servir et valoir ce que de Droit,


Frédéric KOCH
Président

Frédéric KOCH
Président

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>One 500 Services</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>36 Rue BRUNEL 75017 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>5 2 9 0 6 2 6 7 1 0 0 0 2 7</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le <u>31 12 2017</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

Désignation de l'entreprise		SAS DUO Services		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	23 210 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	243 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EI)			DG	2 000 000	
	Report à nouveau			DH	701 660	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	729 931	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	13 390	
	TOTAL (I)			DL	26 897 980	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	58 801	
	TOTAL (III)			DR	58 801	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	244 335	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 268 990	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	95 561	
	Dettes fiscales et sociales			DY	262 680	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	5 411	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 876 977		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	30 833 759		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 876 977
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	502	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS DUO Services		Exercice N				Néant ☐	*
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services*	FD		FE	FF		
		FG	1 557 080	FH	FI	1 781 080	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 557 080	FK	FL	1 781 080	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 553	
	Autres produits (1) (11)				FQ	24	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 784 657	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 012 135	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 169	
	Salaires et traitements*				FY	475 910	
	Charges sociales (10)				FZ	224 785	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	20 332	
					GB		
					GC		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD	5 073	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE		
	Autres charges (12)				GF	1 741 404	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	43 254	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	43 254	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	798 396	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	69 505	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	255	
	Total des produits financiers (V)				GP	868 157	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	18 646	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	18 646	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	849 510	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	892 764	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS DUO Services		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	14 642
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 201
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 842
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 472
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 500
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	6 592
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 564
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	278
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	163 111
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 668 656
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 938 725
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	729 931
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	3 553
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3	
		A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Amendes	956	
	Chèque détourné (Oleap)	516	
	Ann IS sur sponsoring 2016	7 500	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
Solde des optes RSI 2013		14 642	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2018

(Ne pas reporter le montant des cédentes)*

Désignation de l'entreprise : SAS DUO Services											Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	TOTAL I				CZ	1	D8	2	D9	3		
	TOTAL II				KD	5 146	KE		KF	690		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP	40 567	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	1 452	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	70 184	KZ		LA	21 754		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	32 154	LC		LD	6 393		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	144 357	LO		LP	28 147		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	21 675 000	8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	19 032	IU		IV	5 127			
TOTAL IV				LQ	21 694 032	LR		LS	5 127			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	21 843 535	ØH		ØJ	33 964			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	TOTAL I		IN		CØ	2	DØ	3	D7	4		
	TOTAL II		IO		LV		LW	5 836	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	40 567	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 452	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	91 938	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	92	MT	38 455	MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	92	NH	172 412	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	21 675 000	ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	24 159	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	21 699 159	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	92	ØL	21 877 407	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 13 / 1 / 2 / 0 / 1 / 7 /

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SAS DUO Services

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2018

Désignation de l'entreprise <u>SAS DUO Services</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 165	PF	715	PG		PH	4 880		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	6 010	PW	4 507	PX		PY	10 517		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	572	QA	283	QB		QC	855		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	36 590	QI	11 392	QJ		QK	47 982		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 408	QM	3 435	QN	92	QO	27 751		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	67 580	QV	19 617	QW	92	QX	87 106		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	71 746	ØP	20 332	ØQ	92	ØR	91 985		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres inunob. incorporelles TOTAL II	N7 352	N8	P6	P7 529	P8	P9	Q1 (177)				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3 1 288	T4	T5	T6	T7	T8	T9 1 288				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8 2 865	U9	V1	V2 291	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6 2 087	V7	V8	V9 381	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2 6 240	X3	X4	X5 672	X6	X7	X8 5 568				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP 6 592	NQ	NR	NS 1 201	NT	NU	NV 5 391				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW 6 592	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY 1 201	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ 5 391				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations				SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SAS DUO Services		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 7 998	TM 6 592	TN 1 201	TO 13 390
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 7 998	TS 6 592	TT 1 201	TU 13 390
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X 53 728	4Y 5 073	4Z	5A 58 801
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z 53 728	TV 5 073	TW	TX 58 801
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 61 726	UB 11 665	UC 1 201	UD 72 191
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE 5 073	UF			
	UG	UH			
	UJ 6 592	UK 1 201			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise SAS DUO Services

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise SAS DUO Services

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS DUO Services										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	24 159	UV		UW		24 159			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	521 542		521 542						
	Créances représentatives de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* (antérieurement constituée*) UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	4 000		4 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	300		300						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	486 621		486 621						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	14 455		14 455						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	601 270		601 270						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	38 743		38 743						
	Charges constatées d'avance			VS	13 880		13 880						
	TOTAUX			VT	1 704 969	VU	1 680 810	VV	24 159				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	244 335		244 335							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	95 561		95 561							
Personnel et comptes rattachés			8C	75 155		75 155							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	97 954		97 954							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	84 511		84 511							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 059		5 059							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	3 268 990		3 268 990							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	5 411		5 411							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	3 876 977	VZ	3 876 977							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	303 994	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : SAS DUO Services		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA 729 931
			de son conjoint				WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE 2 260	XC 5 965
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG 3 705	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI 5 073	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW 6 029
	Amendes et pénalités		WJ 956	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						YI 163 111
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %				J8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN
							WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ 2 486	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR 907 522	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts		2A 7 975				XB
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						I6
	Majoration d'amortissement*						WZ
	Abattement sur les impositions	Entreprises nouvelles* (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité 44 bis CICE (art. 44 quinquies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 quinquies)	IF	Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)	XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	XG 7 500	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI 110 497	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO 110 497	

N° 2058-A-SD

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2018

Désignation de l'entreprise <u>SAS DUO Services</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	54 030	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision indemnité retraite	8X	5 073	8Y
Mécénat	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SC2018

Désignation de l'entreprise SAS DUO Services										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	1 000 000	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	50 000	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	949 577		Dividendes		- Autres réserves	ZD	1 197 917	
	Prélèvements sur les réserves		OE			Autres répartitions			ZE		
	TOTAL I		OF	1 949 577		Report à nouveau			ZG	701 660	
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZH	1 949 577	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	--- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7				YQ		
	--- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	--- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	--- Sous-traitance								YT	22 368	
	--- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8				XQ	116 789	
	--- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	--- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	627 788	
	--- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	--- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES				ST	245 191	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 012 135	
IMPÔTS ET TAXES	--- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	(17 771)	
	--- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS				9Z	20 940	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	3 169	
T.V.A.	--- Montant de la T.V.A. collectée								YY	311 416	
	--- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	171 269	
DIVERS	--- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*								ØB	439 947	
	--- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	--- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	--- Numéro de centre de gestion agréé*		XP		--- Filiales et participations: (Liste au 2059-01 si oui cocher 1 sinon 0)				ZR		
	--- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	--- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	110 497	Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL
					Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	137 241	Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO
					Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	52906267100027			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SAS DUO Services		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : 529062671		Société anonyme par actions simplifiée DUO SERVICES	
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 781 080	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 781 080	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	24	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 553	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3 577	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	895 347	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	895 347	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	889 311
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	889 311	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

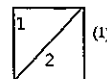
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 2 9 0 6 2 6 7 1 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DUO Services

ADRESSE (voie) 36 Rue BRUNEL

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 23210

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PINCON Prénom(s) CATHERINE

Nom marital KOCH % de détention 23,38 Nb de parts ou actions 5427

Naissance : Date 29091947 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 223 Voie Rue de l'Université

Code Postal 75007 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique KOCH Prénom(s) FREDERIC

Nom marital % de détention 41,5 Nb de parts ou actions 9633

Naissance : Date 23071945 N° Département 37 Commune EPEIGNE SUR DEME Pays FR

Adresse : N° 223 Voie Rue de l'Université

Code Postal 75007 Commune PARIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SAS DUO Services

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :								
Titre (2)		MME	Nom patronymique		KOCH	Prénom(s)		MARIE
Nom marital		REIN	% de détention		17,51	Nb de parts ou actions		4064
Naissance :	Date	11051973	N° Département	92	Commune	NEUILLY SUR SEI	Pays	FR
Adresse :		N°	25	Voie		Avenue de Tourville		
Code Postal		75007	Commune		PARIS	Pays		FR
Titre (2)		M	Nom patronymique		KOCH	Prénom(s)		ANTOINE
Nom marital			% de détention		17,51	Nb de parts ou actions		4064
Naissance :	Date	14031978	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays	FR
Adresse :		N°	16	Voie		Rue de Beg tal Men		
Code Postal		56260	Commune		LARMOR PLAGE	Pays		FR
Titre (2)		M	Nom patronymique		TOGNA	Prénom(s)		GILLES
Nom marital			% de détention		0,04	Nb de parts ou actions		10
Naissance :	Date	15101957	N° Département	73	Commune	AIX LES BAINS	Pays	FR
Adresse :		N°	8	Voie		Rue labouret		
Code Postal		94220	Commune		HARENTON LE PONT	Pays		FR
Titre (2)		M	Nom patronymique		ANTONI	Prénom(s)		PIERRE ALAIN
Nom marital			% de détention		0,04	Nb de parts ou actions		10
Naissance :	Date	13051947	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays	FR
Adresse :		N°	90	Voie		Rue de Longchamp		
Code Postal		92200	Commune		NEUILLY SUR SEINE	Pays		FR
Titre (2)		M	Nom patronymique		PEYROT	Prénom(s)		THIBAUD
Nom marital			% de détention		0,01	Nb de parts ou actions		2
Naissance :	Date	18041970	N° Département	92	Commune	BOULOGNE BILLAN	Pays	FR
Adresse :		N°	3	Voie		Rue Le Regrattier		
Code Postal		75004	Commune		PARIS	Pays		FR
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)		
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :		N°		Voie				
Code Postal			Commune			Pays		
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)		
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :		N°		Voie				
Code Postal			Commune			Pays		

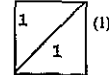
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 2 9 0 6 2 6 7 1 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DUO Services

ADRESSE (voie) 36 Rue BRUNEL

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique	SAS	Dénomination	ADRIATEC
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,5
Adresse : N°		Voie	Parc Industriel de Saintes - AV RAMA 1
Code Postal	1480	Commune	TUBIZE
		Pays	BE
Forme juridique	SAS	Dénomination	RETOTUB
N° SIREN (si société établie en France)	4 2 9 3 2 9 0 1 4	% de détention	100
Adresse : N°	2	Voie	Avenue du 19 Mars 1962
Code Postal	18106	Commune	VIERZON CEDEX
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	L.V. TEC
N° SIREN (si société établie en France)	3 4 4 6 6 0 6 5 9	% de détention	100
Adresse : N°	36	Voie	Rue Brunel
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	MAT TEC
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 0 1 0 6 7 7 2	% de détention	100
Adresse : N°	36	Voie	Rue Brunel
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
DUO SERVICES 36 Rue BRUNEL 75017 PARIS France		36 Rue BRUNEL 75017 PARIS	
SIRET 52906267100027			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées HOLDING Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	110 497	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 15052018 Lieu : PARIS
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M KOCH FREDERIC

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Edition du 15/05/18 à 09:12:45

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou nou, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	5	6	7	8	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice				
					MVLТ restant à reporter				

ADD EQUATION

15, rue Mansart

75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT

80, rue Blanche

75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

36, rue Brunel - 75017 PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

-:-:-:-:-

ADD EQUATION
15, rue Mansart
75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT
80, rue Blanche
75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

-:-:-:-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

-:-:-:-

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS **DUO SERVICES**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des Articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 18 juin 2018

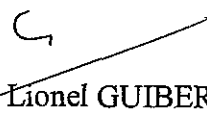
Les Commissaires aux Comptes

ADD EQUATION



Représentée par Jean-Patrick FORTLACROIX

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT



Représentée par Lionel GUIBERT

SAS DUO SERVICES

-:-:-:-

ANNEXE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Résumé des comptes annuels)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

-:-:-:-

Les capitaux propres hors amortissements dérogatoires à la clôture de l'exercice précédent, avant affectation du résultat, s'élevaient à € 25 205 082,88

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit € 949 576,79, a été affecté conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 comme suit :

- Réserve légale	€	50 000,00	
- Autres réserves		1 197 917,12	
- Report à nouveau		(298 340,33)	
Total	€	<u>949 576,79</u>	<u>949 576,79</u>

conduisant à des capitaux propres, avant résultat de l'exercice au 31 décembre 2017, de € 26 154 659,67

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 729 931,08, conduisant à des capitaux propres, hors amortissements dérogatoires, de € 26 884 590,75



SAS DUO SERVICES

-:-:-:-

**ANNEXE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

-:-:-:-

**RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

**RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES
COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ADD EQUATION

15, rue Mansart

75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT

80, rue Blanche

75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

36, rue Brunel – 75017 PARIS

-:-:-:-

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

-:-:-:-

ADD EQUATION
15, rue Mansart
75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT
80, rue Blanche
75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

-:-:-:-:-

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

-:-:-:-:-

Aux associés,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société,
nous vous présentons notre rapport sur les conventions
réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des
informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les
modalités essentielles des conventions dont nous avons été
avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre
mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-
fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous
appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de
ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'Article L 227-10 du Code de commerce.

2 - CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application des dispositions statutaires, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de prestation de services avec la Société LV TEC

Votre Société a conclu avec la Société LV TEC une convention d'assistance et de conseil en management couvrant les domaines suivants :

- Politique générale,
- assistance en matière industrielle et technique,
- assistance en matière commerciale,
- assistance en matière financière,
- assistance en matière juridique,
- assistance en matière immobilière et assurance.

Un avenant à cette convention à échéance au 31 décembre 2015 a été signé en date du 2 janvier 2015 pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction.

Cet avenant étend, en outre, la mission de la Société **DUO SERVICES** à la direction managériale de la Société LV TEC.

Au titre de l'exercice 2017 et conformément au nouvel avenant, votre Société a facturé à LV TEC les montants suivants :

- Assistance et conseil : € 600 000,
- direction managériale : € 240 000.

Votre Société est l'associée unique de la Société LV TEC et son Président représentée par Monsieur Gilles **TOGNA**.

2.2 Convention de prestation de services avec la Société ADRIA TEC

Votre Société a conclu avec la Société **ADRIA TEC** une convention d'assistance et de conseil en management couvrant les domaines suivants :

- Politique générale,
- assistance en matière industrielle et technique,
- assistance en matière commerciale,
- assistance en matière financière,
- assistance en matière juridique,
- assistance en matière immobilière et assurance.

Un avenant à cette convention à échéance au 31 décembre 2015 et renouvelable par tacite reconduction a été signé en date du 17 décembre 2015 portant la facturation annuelle de ces prestations à compter de 2015 à € 224 000.

Votre Société détient 99,5 % des actions de cette Société de droit belge.

2.3 Convention de prestation de services avec la Société MAT TEC

Votre Société a conclu avec la Société **MAT TEC** une convention d'assistance et de conseil en management couvrant les domaines suivants :

- Politique générale,
- assistance en matière industrielle et technique,
- assistance en matière commerciale,
- assistance en matière financière,
- assistance en matière juridique,
- assistance en matière immobilière et assurance.

Un avenant à cette convention à échéance au 31 décembre 2016 a été signé le 2 janvier 2016 pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction.

Cet avenant élargit les missions confiées à **DUO SERVICES** au pilotage commercial et technique de la nouvelle agence de **FRESNES**.

Au titre de cet avenant, votre Société a facturé à la Société **MAT TEC** un montant de € 156 000 HT (montant identique à celui de l'exercice précédent).

Votre Société est associée unique de la Société **MAT TEC** et en est également le Président, représentée par Monsieur Gilles **TOGNA**.

2.4 Convention de prestation de services avec la Société RETOTUB

Votre Société a conclu avec la Société **RETOTUB** une convention d'assistance et de conseil en management couvrant les domaines suivants :

- Politique générale,
- assistance en matière industrielle et technique,
- assistance en matière commerciale,
- assistance en matière financière,

- assistance en matière juridique,
- assistance en matière immobilière et assurance.

Un avenant à cette convention à échéance au 31 décembre 2016 a été signé en date du 2 janvier 2016 pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction.

Cet avenant élargit les missions confiées à **DUO SERVICES** à la direction managériale de RETOTUB.

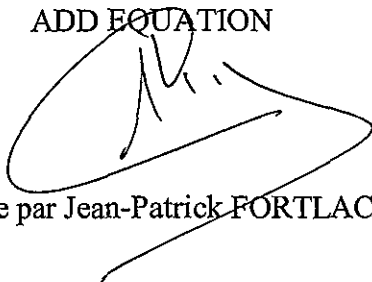
Au titre de cet avenant, votre Société a facturé à la Société RETOTUB un montant de € 380 000 HT (montant identique à celui de l'exercice précédent).

Votre Société est associée unique de la Société RETOTUB et Président de cette Société, représentée par Monsieur Laurent **SAINT JEAN**.

Fait à Paris, le 18 juin 2018

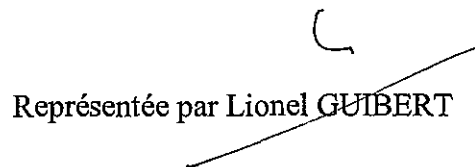
Les Commissaires aux Comptes

ADD EQUATION



Représentée par Jean-Patrick FORTLACROIX

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT



Représentée par Lionel GUIBERT